Mutuelle communale

(https://ville-cachan.fr/mutuelle-communale/)

Fruit d’une collaboration avec Mutuelle Entrain, cette offre permet de bénéficier d’un tarif avantageux et maîtrisé, ainsi que de prestations et services adaptés aux besoins des adhérents.

À qui s’adresse la mutuelle communale ?

Cette nouvelle offre est accessible à toute personne résidant sur la commune de Cachan (actifs, retraités, étudiants, demandeurs d’emploi, etc.) ou y exerçant une activité professionnelle :

- L’adhésion est simple, rapide et sans formalités médicales. Elle peut se faire :
  - Lors des permanences des conseillers
  - En ligne
  - Par téléphone
- Il n’y a aucune limité d’âge pour adhérer, ni de tranches d’âge au-delà de 70 ans.
- Les tarifs négociés sont stables et solidaires : tiers payant et garanties immédiates sans carence.
- La cotisation est gratuite à partir du 3e enfant. Les enfants sont couverts jusqu’à leurs 28 ans (sous certaines conditions).
- Le remboursement des frais engagés se fait en moins de 48h pour les télétransmissions et les factures déposées en ligne.
- Les démarches sont accessibles 24h/24 et 7j/7 via un espace adhérent en ligne et une application mobile.
- Les conseillers peuvent aider à la résiliation de l’ancienne mutuelle.

Couverture santé de la mutuelle communale et services complémentaires

L’offre de mutuelle communale comprend 3 niveaux de garantie.

Chaque niveau couvre les soins suivants :

- Soins courants (honoraires des consultations, médicaments, matériel médical, analyses et examens…)
- Dentaire (soins, prothèses…)
- Optique (verres, montures…)

- Aides auditives
- Hospitalisation
- Bien-être (ostéopathie, podologie, diététique, séances de psychologues…)
- Cures thermales
- Actes de prévention adaptés aux différents âges de la vie (vaccins, contraception, santé mentale, sevrage tabagique…)
- Services d'assistance (allocation maternité, aide ménagère, téléconsultation, protection juridique santé et médicale…)

Une carte de tiers payant dispense de réaliser l'avance de frais pour la part couverte par Mutuelle Entrain auprès de 310 000 professionnels de santé toutes spécialités confondues au niveau national. Ce réseau de soins est l'un des plus importants de France.

Accompagnement des publics en situation de fragilité

Mutuelle Entrain garantit l'accessibilité et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, personnes âgées et aidants :

- Les conseillers sont formés et sensibilisés aux besoins spécifiques du handicap et des séniors.
- Les aidants peuvent recevoir une écoute et une orientation personnalisée vers les dispositifs de soutien existants.

En savoir plus

Pour plus d'informations sur cette offre, la Ville et Mutuelle Entrain organisent une réunion publique et des permanences de proximité :

- Réunion d'information : jeudi 16 octobre à 18h30 (salle Cécile Hertz-Eyrolles à l'hôtel de ville) ;
- Permanences de proximité : tous les 1er jeudis du mois, de 14h à 18h30, dans les locaux du CCAS à la Maison des services publics. **Début des permanences le jeudi 6 novembre 2025.**

Mutuelle Entrain

+33 9 70 75 76 29

Accueil téléphonique de 8h30 à 18h du lundi au vendredi (appel non surtaxé)

https://www.mutuelle-entrain.fr

Direction du Développement social, des solidarités et de la santé (DDS) - CCAS

Maison des services publics (3e étage), 3, rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan

+33 1 49 69 15 70

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-19h
Samedi : 8h45-12h30 (fermé le 25 octobre 2025)

Sandrine Churaqui

2e adjointe

Solidarités et action sociale, handicap, séniors

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr